



## Procès-verbal

### Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 07/02/2024

#### Présents :

Monsieur ALGRAIN  
Madame FONVIELLE  
Madame GIGLIETTA  
Madame MERTANI  
Madame PERNOT  
Monsieur SBRIGLIO  
Monsieur LEROUX  
Monsieur MONTLOUIS  
Monsieur GUTTERMANN

#### Excusés :

Mme CORDEBARD  
Madame DIABY  
Madame DUMOULIN  
Monsieur FORT  
Monsieur THOMAS-WATTANABE  
Madame LE BRET  
Madame SOUILMI  
Madame RIOUX  
Madame CHEVY  
Monsieur BAYOU

#### 1 - Approbation du compte rendu du 30/11/2023.

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

#### 2 - Débat d'orientation budgétaire

##### A - Le contexte

L'exercice budgétaire 2024 s'inscrit dans le cadre de l'avenant n°4 à la convention d'objectifs signée avec la Ville de Paris en décembre 202.

Conformément aux délibérations 2021 DASCO 51 et 2021 DASCO 63 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, le collège de la Grange aux Belles a intégré le périmètre des établissements gérés par la Caisse des écoles à la rentrée de septembre 2023.

Au regard de la lettre de cadrage, 2024 verra également poursuivie la diminution des effectifs inscrits à la restauration scolaire.

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation et des répercussions se feront encore sentir en 2024 sur le prix des denrées alimentaires. En effet, si un tassement des prix est escompté, les révisions de prix des marchés ont conduit à des augmentations massives.

## **B - Les objectifs stratégiques**

### **Ressources humaines**

- L'organigramme de la Caisse des écoles a été légèrement réorganisé en fin d'année 2023, pour permettre la création d'un poste de responsable de pôle qualité/technique..
- Concernant le plan de formation, aux formations classiques telles que l'hygiène de base, les formations secourisme, le plan de maîtrise sanitaire, s'ajoutera la formation en interne au guide des bonnes pratiques d'hygiène.
- Un travail sur la révision du régime indemnitaire qui empêche actuellement la mobilité interne du personnel est en cours, ainsi que la possibilité d'attribuer un complément indemnitaire actuel.
- De nombreuses évolutions réglementaires ont vu le jour en 2023, dont l'augmentation de la valeur du point, l'augmentation de la compensation du pass Navigo, qui verront en 2024 leurs effets en année pleine.

A cela s'ajoutent en 2024 la revalorisation indiciaire et la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achats.

De même, le régime indemnitaire des agents opérationnels sera revu en 2024.

A ce titre, les organisations syndicales de la Caisse ont été reçues en 2023 et un groupe de travail inter Caisses des écoles a été formé.

Une proposition réaliste sera présentée au cours de l'année 2024.

Monsieur GUTTERMANN demande si la Caisse du 10<sup>e</sup> va s'aligner.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'un des premiers travaux du groupe a été de réfléchir à la définition de nouveaux groupes de fonction et aux paliers financiers à prévoir entre eux.

Au regard de l'enveloppe financière que cela représente pour le 10<sup>e</sup>, il sera examiné si la CAisse entre dans le schéma Ville ou est au-delà.

### **Sécurité sanitaire**

Concernant la sécurité sanitaire, les réunions avec les responsables de centre mensuelles se poursuivent avec des rappels à l'hygiène réguliers.

En 2024, la Caisse se dote d'un nouvel outil d'aide à la traçabilité : les centres seront dotés de tablettes permettant tous les enregistrements exigés dans le guide des bonnes pratiques d'hygiène, et de signaler de manière fluide et rapide tout dysfonctionnement ou panne

Des tests sur Parmentier et Sambre et Meuse sont en cours et seront déployés sur les sites au retour des vacances de février.

Monsieur GUTTERMANN demande qui sera responsable de ces tablettes.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que chacun sera responsable de ses actes.

Monsieur GUTTERMANN fait part de ses craintes pour les futurs recrutements.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que non car la personne qui ne sait pas bien écrire peut prendre des photos.

## **Les achats et l'alimentation durable**

La Caisse des écoles poursuit en 2024 son engagement dans l'augmentation des produits sous signe de qualité.

En volume, la part de produits durables est passée de 80,81 % dont 74,19 % de BIO en 2022 à 85,22 % en 2023, dont 78,75 % de BIO

Monsieur GUTTERMANN confirme que les 10% restant sont les plus difficiles à atteindre.

## **La lutte contre le gaspillage alimentaire**

A partir de janvier 2024, l'ensemble des sites de restauration voit ses biodéchets collectés par le titulaire du marché de la Ville de Paris, pour valorisation.

Quelques tables de tri sont à acquérir, grâce aux subventions d'équipement de la Ville de Paris, pour le site Valmy (première installation) ou pour les sites Louis Blanc ; Martel ; Saint Maur ; Seligmann ; Vicq d'Azir (renouvellement)

## **C- La section de fonctionnement**

Lors du vote du budget 2023, le déficit prévisionnel de fonctionnement était de - 331.469,50€. Il est attendu excédentaire à hauteur de +325.000 € en raison des dépenses de fluides moins importantes que prévu, car ayant bénéficié d'un avoir conséquent suite aux interventions de la maire de Paris et du mécanisme de l'amortisseur.

2024 prévoit un budget de fonctionnement déficitaire en raison des annulations en non valeurs et des dépenses hors restauration, estimées à 80.000 €.

- Les recettes ont été un sous estimées en raison de l'incertitude quant à l'impact de l'intégration du collège Grange aux Belles, et d'une répartition tarifaire inférieure à celle constatée à fin 2023.

Le taux de dématérialisation atteint 93.62% du volume des paiements.

Il est noté une augmentation de la subvention de la Ville de plus de 11%.

- Les dépenses

**Pour la partie alimentaire**, elles sont en augmentation de +1.23 %.

Le montant de la part alimentaire en 2023 est de 2.30 €, et il est proposé de la fixer en 2024 à 2.36 €.

Monsieur LEROUX note les progrès sur le BIO et dans la lutte contre le gaspillage.

Il constate la baisse du nombre de repas servis en 2023 ainsi que l'augmentation du prix de revient.

Il enregistre une participation familiale à 3.50 € en moyenne.

**La part des dépenses RH** a augmenté de 1 million entre 2019 et 2024 et l'alimentation de 20%.

Monsieur GUTTERMANN demande s'il n'est pas envisageable de réduire le nombre de sites de préparation sur place.

Madame LILIENFELD-MADRY répond que la logistique ne le permet pas, car la CAisse ne dispose que de deux chauffeurs et d'un camion.

Des études sur de nouveaux portages pour des sites à très faible effectifs ou aux locaux les moins adaptés sont en cours (prestation externalisée en triporteur entre Léon Schwarzenberg et Martel ? Nouvelle logistique et nouveaux portages ?).

Monsieur ALGRAIN réaffirme la volonté de la Maire de maintenir une restauration de qualité.

#### **D- La section d'investissement**

Madame LILIENFELD-MAGRY explique que la section d'investissement a continué son rythme de croisière en 2023 mais que cette année des interventions lourdes et coûteuses vont avoir lieu sur certains équipements ou matériels.

Il faut donc des provisions d'investissements.

Le plan de renouvellement conduit à inscrire 400 000 € en dépenses d'investissement pour 2024, contre 190 000 € au budget 2023.

***Le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.***

#### **3- Délibération portant actualisation du tableau des effectifs.**

A la suite de l'intégration du collège Grange aux Belles, il est nécessaire de créer un poste de 5 heures.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **4- Délibération attribuant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Cette prime tout en étant facultative doit répondre à certaines conditions :

- Avoir été recruté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Etre employé et rémunéré au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39.000 € au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

La Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> a choisi d'attribuer le montant maximal figurant dans le barème pour chaque niveau de rémunération.

Le montant s'élève à près de 90 000 € charges comprises.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **Questions diverses.**

- Plateaux inox

La réception de la commande site à l'obtention d'une subvention doit intervenir à la fin du premier trimestre 2024.

Les expérimentations sur les collèges seront lancées par la suite, collège par collège.

- Projet Aquaphobie

Une convention sera proposée au prochain conseil d'administration, pour permettre la restauration d'un groupe de 10 enfants pendant les vacances de printemps, dans le cadre du GIP Réussite éducative.